REGIE DE LA PART DIEU

Gestion & transaction dynamiques
Syndic de proximité

HONORAIRES

Garantie financière SOCAF 26, Avenue de Suffren 75015
Carte professionnelle délivrée par la préfecture du Rhône
Gestion N° 94420 – Transaction N° 901172
Montant de la garantie des fonds gestion détenus 510 000€
Montant de la garantie des fonds syndic détenus 120 000€
Montant de la garantie transaction sans manipulation de fond 110 000€

Au 1er janvier 2017 en application de la
LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Transaction :

- **Transaction jusqu'à 23 000€ — 10% du prix de vente avec un minimum de 1525€TTC**
- **Transaction de 23 000€ à 100 000€ — 5% TTC du prix de vente**
- **Transaction de 100 00€ à 150 000€ — 5% TTC du prix de vente**
- **Transaction supérieure à 150 000€ — 5% TTC du prix de vente**
- **Estimation du prix d'un bien immobilier ou d'une valeur locative — 300€ TTC**
- **Rédaction d'un compromis ou promesse de vente au demandeur — 1000€ TTC**

Gestion locative courante forfaitaire : (sur sommes encaissées) 6% TTC

Honoraires de location d'un bien :

Part du locataire pour les honoraires du locataire 10€ TTC /M²
Accomplissement de l'Etat des lieux entrant 3€ TTC /M²
Part du propriétaire : selon les honoraires indiqués dans le mandat de gestion

Honoraires sur actes :

- **Rédaction d'un bail commercial par contractant — 1 250€ TTC**
- **Renouvellement d'un bail commercial par contractant — 500€ TTC**
- **Rédaction de bail d'habitation ou civil par contractant — 180€ TTC**
- **Avenant à un bail d'habitation à la charge du demandeur — 200€ TTC**
- **Accomplissement d'un état des lieux à la demande d'un tiers — 70€ TTC**

Honoraires sur vacations : 90€ TTC de l'heure

Frais administratifs :

- **Frais d'envoi simple — 1,50€ TTC**
- **Frais d'envoi en recommandé avec ou sans A.R — Sur justificatif**
- **Traitement comptable d'une clôture de dossier de gestion au mandant — 80€ TTC**
- **Clause pénale pour retard de règlement de loyer au locataire — 10% des sommes dues**
- **Collecte et transmissions des informations nécessaires à l'établissement de l'ensemble des diagnostics technique obligatoires en vue de la signature d'un bail — 50€ TTC**

Indemnité de rupture anticipée d'un mandat de gestion après accord du mandant : un trimestre d'honoraires de gestion TTC calculée sur le dernier loyer plein majoré de frais de clôture d'un montant de 80€ttc.